

**PROCÈS-VERBAL de la 5^e assemblée générale annuelle
de la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal
Tenue le jeudi, 14 avril 2022 à 18H30 en mode virtuel**

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le président, Monsieur Claude Lanthier, procède à l'ouverture de l'assemblée générale annuelle qui se tient entièrement à distance en raison de la situation liée à la Covid et étant donné le climat d'incertitude qui prévalait au moment de la planification.

Avant de débiter l'assemblée, il demande un moment de silence à la mémoire des membres et clients qui sont décédés au cours de l'année, dont :

- Madame Thérèse Guilbault qui a occupé la présidence de la Caisse Desjardins Atwater-Centre pendant de nombreuses années et
- Madame Helen Toddy qui a été administratrice au sein de la Caisse Desjardins de Saint-Henri et Ville-Émard pendant plusieurs années.

Après avoir remercié les membres pour leur présence en ligne, il présente les personnes qui l'assisteront afin que l'assemblée se déroule bien et dans le respect des encadrements, à savoir : Monsieur Daniel Bélanger, secrétaire du conseil d'administration, Madame Christiane Oigny, directrice générale, ainsi que Madame Julie Picard, directrice soutien à la gestion et Monsieur Sébastien Héroux, directeur ressources humaines et communications.

Il précise que la formule d'assemblée à distance implique que les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée.

Monsieur Lanthier apporte des précisions importantes relatives aux membres de plein droit.

Les participants sont par la suite invités à écouter le message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins, Monsieur Guy Cormier.

Le président demande au secrétaire du conseil d'administration, Monsieur Daniel Bélanger, de préciser les modalités qui faciliteront le bon déroulement, les votes en direct et les interactions.

Par la suite, Monsieur Lanthier informe les participants de la nécessité de nommer deux scrutateurs pour la période de votation en direct. Il recommande Madame Julie Picard ainsi que Monsieur Sébastien Héroux afin d'agir comme scrutateurs étant donné qu'ils ont préalablement été familiarisés avec le processus de votation.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation de nommer Madame Picard et Monsieur Héroux comme scrutateurs.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le président, Monsieur Claude Lanthier, invite le secrétaire, Monsieur Daniel Bélanger, à procéder à la lecture de l'ordre du jour, qui se lit comme suit :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2021
4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la caisse dans son milieu
8. Période de questions au conseil d'administration
9. Présentation des scénarios en vue de la votation en différé pour :
 - L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)
 - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes
10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Élection par acclamation
12. Votation en différé - Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents
13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 AVRIL 2021

Le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 avril 2021 ayant été déposé sur le microsite de la caisse afin de permettre aux membres d'en prendre connaissance au préalable, le président du conseil d'administration invite les membres à soumettre leurs questions et/ou commentaires.

N'ayant reçu aucune question ni commentaire, **sur une proposition dûment appuyée, il est résolu** d'approuver le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 15 avril 2021.

4. RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le président, Monsieur Claude Lanthier, fait lecture du rapport du conseil d'administration qui se retrouve dans la revue annuelle déposée sur le site de la caisse.

Il profite de l'occasion pour présenter tous les membres du conseil d'administration.

5. RAPPORT SUR LA SURVEILLANCE DES RÈGLES DÉONTOLOGIQUES

Le secrétaire du conseil d'administration est invité à procéder à la présentation du rapport sur la surveillance des règles déontologiques.

Monsieur Bélanger informe les membres qu'aucune situation de conflit d'intérêts n'a été constatée, que les dépôts et les prêts accordés aux personnes intéressées à l'égard de la caisse ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent et que la caisse n'a octroyé aucun contrat de fourniture de biens et de services à des personnes visées par le code.

6. RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 201

Le président invite les membres à écouter une capsule vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins.

Par la suite, les membres sont invités à écouter la capsule vidéo portant sur la situation financière de la caisse au 31 décembre 2021.

Monsieur Lanthier invite les membres à faire part de leurs questions relativement aux résultats financiers qui ont été présentés.

N'ayant pas reçu de questions, il rappelle que le rapport financier détaillé, le rapport annuel ainsi que la revue annuelle ont été déposés sur le microsite de la caisse pour fin de consultation.

7. PRÉSENTATION DE L'UTILISATION DU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET AUTRES ENGAGEMENTS DE LA CAISSE DANS SON MILIEU

Le président, Monsieur Claude Lanthier, invite Monsieur Bélanger à présenter le rapport sur l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements dans le milieu.

Monsieur Bélanger mentionne qu'en 2021, un montant de 170 000\$ a été distribué dans la collectivité par le biais du Fonds d'aide au développement de la façon suivante :

• Éducation	:	60 000\$
• Culture	:	30 000\$
• Développement économique, emploi et partenariat	:	25 000\$
• Engagement social et humanitaire	:	55 000\$

Monsieur Bélanger informe également les membres que le conseil d'administration a adopté un plan d'engagement et de proximité afin de donner une vision sur 3 ans de notre engagement dans le milieu et de l'implication de la caisse et des membres du conseil d'administration dans la communauté.

Il souligne que la caisse s'est dotée d'une politique d'investissement qui a été rendue publique sur le site internet de la caisse afin d'assurer la transparence avec les membres et partenaires de l'utilisation qui est faite du FADM et des dons et commandites.

Il explique les priorités d'investissement qui sont l'éducation, les projets de développement socio-économique et d'organismes à caractère humanitaire et/ou communautaire ainsi que la santé et les saines habitudes de vie. Il présente par la suite quelques projets qui ont été soutenus par la caisse en cohérence avec ces priorités.

Par la suite, Monsieur Bélanger explique le solde du Fonds d'aide au développement du milieu de la caisse au 31 décembre 2021 qui se chiffre à 922 000\$.

Fonds disponibles au 31 décembre 2020 (réserve)	698 000\$
Affectation au FADM adoptée par les membres lors de l'AGA 2020	349 000\$
Somme nette d'impôt utilisée au cours de l'exercice	
- Montant distribué	170 000\$
- Récupération d'impôt	(45 000\$)
	(125 000\$)

Solde au 31 décembre 2021	922 000\$

En ce qui a trait aux dons et commandites, Monsieur Bélanger explique que la caisse a distribué un montant de 150 000\$ réparti de la façon suivante :

• Éducation	:	16 000\$
• Santé et saines habitudes de vie	:	25 500\$
• Culture	:	21 500\$
• Développement économique, emploi et entrepreneuriat	:	2 000\$
• Engagement social et humanitaire	:	85 000\$

8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

À ce moment-ci de l'assemblée, le président invite les membres à adresser leurs questions au conseil d'administration.

Suite à une période d'attente et n'ayant reçu qu'une question relative au nombre de membres en ligne, le président met fin à la période de questions.

9. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION EN DIFFÉRÉ

Une capsule vidéo « La ristourne » présentant cet élément distinctif de notre coopérative est présentée aux membres.

Adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes)

Ayant été invitée par le président, Madame Oigny présente la recommandation du conseil d'administration sur la façon de répartir les excédents de l'exercice 2021 :

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		23 617 000\$
Autres éléments du résultat global de l'exercice		10 988 000\$
Virements réglementaires aux réserves		(20 068 000\$)
Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :		
- En provenance de la réserve du FADM	125 000\$	
- En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres	2 069 000\$	2 194 000\$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales		(1 000\$)
Ajustement net relatif aux ristournes (année précédente)		2 000\$
Solde de l'état de la variation de l'avoir (au 31 décembre 2021)		10 732 000\$
Alimentation du FADM	(393 000\$)	
Utilisation de la RRE pour l'alimentation FADM	393 000\$	0\$
Alimentation de la RRE		(4 317 000\$)
Alimentation de la réserve générale		(6 414 000\$)
Solde à répartir		0\$

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter la recommandation du conseil d'administration sur la répartition des excédents annuels.

Monsieur Lanthier rappelle aux membres que cette proposition de l'assemblée recommandée par le conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations et discussions de cette assemblée.

Adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement d'une somme au FADM et des taux de ristournes

Madame Oigny mentionne que du montant total de 3 208 115\$, une somme de 392 615\$ est versée au Fonds d'aide au développement du milieu et un montant de 2 815 500\$ est prévu pour les ristournes aux membres.

Elle présente alors le scénario de ristournes proposé, à savoir :

RISTOURNES VOLUMES	<u>Taux par 1000\$ de volume</u> Particuliers/Entreprises	
Comptes	0,61\$	475 000\$
Épargne et placement	0,61\$	294 000\$
Fonds	0,61\$	127 000\$
Prêts et marges de crédit	0,61\$	930 000\$

RISTOURNES ASSURANCES	23\$ /1000\$ de prime	383 000\$
Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec		

RISTOURNES CARTES DE CRÉDIT	0,61\$/1000\$ d'achats nets	166 000\$
Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec		

RISTOURNES PRODUITS	Montant de 50\$*	441 000\$
Taux établi par la Fédération des caisses Desjardins du Québec		
Montant pouvant aller jusqu'à 50\$ pour les membres remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.		

TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		2 816 000\$

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu, d'adopter la recommandation du conseil d'administration.

Le président rappelle que cette proposition concernant le versement des ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristournes sera soumise au vote après les présentations et discussions de cette assemblée.

Il souligne également que les propositions pour la répartition des excédents annuels et le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et les taux de ristourne sont conformes aux scénarios recommandés par le conseil d'administration et que celles-ci s'avèrent être les plus avantageuses et totalement conformes aux encadrements applicables.

PÉRIODE D'ÉLECTION

Avant d'ouvrir la période et de présenter le rapport du comité de mise en candidature, le président rappelle la démarche du profil collectif. Il explique qu'en se basant sur le profil collectif souhaité et sur le portrait actuel des administrateurs, le conseil d'administration a déterminé les critères de compétence et de représentativité recherchés.

Nomination des officiers pour la période d'élection

Étant donné qu'ils ne sont pas sortants de charge cette année, Monsieur Claude Lanthier, agira à titre de président d'élection alors que Monsieur Daniel Bélanger agira à titre de secrétaire d'élection.

10. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

À titre de président du comité de mise en candidature, Monsieur Lanthier présente le rapport du comité.

Il informe les membres que conformément à la Loi sur les coopératives de services financiers et le Règlement intérieur de la caisse, l'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 19 janvier 2022 par l'affichage dans tous nos centres de services ouverts et par la diffusion sur nos canaux virtuels.

Il explique que cinq postes étaient à combler et que le conseil d'administration était à la recherche de candidats répondants aux critères suivants : Détenir des compétences incontournables, soit expérience membres/clients, coopération, gestion financière, gestion d'entreprise, comptabilité et/ou gouvernance. 5 femmes afin de maintenir la parité au conseil.

Il souligne qu'à l'issue de la période de mise en candidature, la caisse a reçu cinq (5) candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises par la Loi, le Règlement intérieur caisse et le Code de déontologie de Desjardins.

Il précise que pour être éligible à la fonction, un administrateur sortant de charge devait avoir complété toutes les formations obligatoires du parcours de formation disponibles au 31 décembre 2021. Il confirme donc au nom du comité de mise en candidature que les administratrices sortantes de charge cette année ont complété ledit parcours.

Il mentionne qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le microsite pour fin de consultation.

11. ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Tel que mentionné précédemment, Monsieur Lanthier souligne que le nombre de candidatures reçues est égal au nombre de postes à combler et déclare élues par acclamation Mesdames Stela Alivodej, Valérie Bélanger, Sylvie Bertrand, Marie-Josée Choquette et Nadia Larivée.

12. VOTATION EN DIFFÉRÉ - PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS

Monsieur Lanthier apporte des précisions relatives à l'exercice du vote sur les propositions présentées qui se tiendra sur une période de quatre (4) jours.

Il informe les membres que ceux-ci auront à voter sur les éléments suivants :

- La répartition des excédents annuels (ristournes)
- Le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et les taux de ristourne.

Monsieur Lanthier précise que la réécoute de l'assemblée sera possible par le biais d'AccèsD ou le site internet de la caisse.

Il transmet des informations relatives à la période de votation et informe les membres qu'ils pourront voter dès le 14 avril à compter de minuit et ce, jusqu'à 23h59 le lundi, 18 avril 2022.

Il explique les méthodes de votation et précise que les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement. Il mentionne également que 24 à 48 heures après la période de votation, les résultats des votes seront publiés sur le site internet et disponibles auprès de la caisse, ce qui mettra officiellement fin à l'assemblée générale annuelle à moins d'un vote négatif.

Monsieur Lanthier mentionne que dans cette éventualité, l'assemblée devrait se poursuivre à une autre date afin que d'autres scénarios soient proposés et ce, pour une nouvelle période de votation. Il précise également que le versement de la ristourne serait donc retardé.

Avant de terminer, Madame Oigny prends la parole afin d'informer les membres de la décision de Monsieur Lanthier de ne pas solliciter un nouveau mandat à la présidence de la caisse mais qu'il continuera d'assumer son rôle d'administrateur pour la prochaine année.

Elle souhaite profite de l'occasion pour lui rendre hommage pour ses 45 années d'engagement à titre d'administrateur au sein de Desjardins, dont 6 à la présidence de la Caisse.

Elle souligne le parcours et l'implication de Monsieur Lanthier au sein de plusieurs comités ainsi que sa participation à la concrétisation de divers projets de regroupement, dont le dernier qui a donné naissance à la Caisse Desjardins du Sud-Ouest de Montréal.

Au nom des administrateurs, des gestionnaires et de toute l'équipe, elle remercie Monsieur Lanthier pour son engagement, son leadership, sa disponibilité, sa loyauté, son professionnalisme et tout le soutien offert au cours de ces années.

Pour terminer, Monsieur Lanthier remercie les membres pour leur participation à cette assemblée générale annuelle.

Il félicite les administratrices réélues.

Finalement, il remercie les personnes qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée ainsi que tous les administrateurs et le personnel de la caisse pour leur engagement au quotidien.

L'assemblée générale annuelle est suspendue (19h34) jusqu'à la réception des résultats du vote sur les éléments précités.

Suite à la période de votation en différé qui s'est déroulée du jeudi, 14 avril à minuit jusqu'au lundi, 18 avril à 23h59, les membres ont voté :

- **EN FAVEUR** de la répartition des excédents annuels (ristournes).
- **EN FAVEUR** du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de sommes au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristourne.

Finalement, le résultat des votes en différé ayant été publié sur le site internet de la caisse, l'assemblée générale est officiellement levée le mardi, 19 avril 2022.

ET NOUS AVONS SIGNÉ

Claude Lanthier, président

Daniel Bélanger, secrétaire